



# Lou Guit

*le canard qui fait foie..*



**Le courrier du retraité, bulletin de la FGR-FP Landes**

N° 3

MARS 2025

responsable de la publication : Jacques Bayle

[fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

## Édito



### Quatre fois vingt ans ... la Sécu, une idée toujours neuve !

Jacques BAYLE

La Sécurité sociale a 80 ans !

Il est temps d'en rappeler les fondements : protéger face aux risques sociaux en mutualisant une part de la valeur produite par le travail, sa gestion étant confiée aux travailleurs.

Elle a été d'abord pensée pour répondre à des besoins sociaux !

Très tôt, le patronat craint que son extension ne nuise au développement économique et décourage les individus de prendre leur part de responsabilité, arguments suintant encore dans le PLFSS 2025.

*Trou de la Sécu, charges sociales, coût du travail*, autant d'expressions négatives appliquées aux cotisations sociales.

Rapidement, le mythe du trou de la sécu est instrumentalisé politiquement pour la réformer au profit du capitalisme financier. L'étatisation de son budget débute en 1991 avec la Contribution Sociale Généralisée (CSG), puis la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), la tarification à l'acte (T2A), la modulation des allocations familiales...

En 2019, apparaît l'exonération des cotisations patronales concentrée sur les bas salaires ainsi encouragés qui profite de plus en plus aux grandes entreprises sans créer d'emplois. Elle a doublé en 10 ans : 85 milliards d'euros ! Pour l'instant, l'État compense tout en diminuant les dépenses (retraites, déremboursements, reports sur les mutuelles...) amputant le budget de la nation donc celui des services publics. La part de cotisations sociales est de 49 % en 2022 contre 90 % fin des années 1980 !

Il est temps de rappeler que les cotisations sociales sont du salaire socialisé ouvrant des droits à prestations.

Il est temps de rassembler la diversité des forces sociales pour reconquérir la Sécurité Sociale avec l'ambition de remboursements à 100 %, perte d'autonomie incluse.

## RÉUNION ANNUELLE D'INFORMATION

de la FGR-FP Landes

mardi 15 avril

Saint-Paul-lès-Dax

OUVERTE à tous les retraités  
de la Fonction Publique,  
adhérents ou non

Programme et inscription page 3

### RETRAITES

ON DOIT TRAVAILLER PLUS  
LONGTEMPS PARCE QU'ON VIT  
PLUS LONGTEMPS...

MAIS NE VIT-ON PAS PLUS  
LONGTEMPS PARCE QU'ON  
TRAVAILLE MOINS LONGTEMPS?



### Sommaire

P1 : édito

P2 : vie de la section

P3 : réunion d'information

P4 : la FGR-FP

P5 : PSC Késaco ?

P6 prétendus avantages et privilèges

## la vie de la FGR-FP des Landes

Depuis notre dernière assemblée départementale, la Commission Exécutive s'est réunie 3 fois pour initier et impulser les initiatives de la FGR dans les Landes :

### INFORMER

avec nos publications régulières : deux numéros de notre bulletin **Lou Guit**, et plus de 10 numéros de notre lettre électronique **L@ LETTRE DU RETRAITÉ LANDAIS** .

La diversification de nos moyens d'expression se poursuit avec la mise en ligne prochainement d'un site de la FGR-FP Aquitaine, comme nous l'avons proposé lors de la réunion régionale des 15 & 16 octobre à Pau.

### AGIR

A notre initiative , les parlementaires des Landes ont été interpellés lors du débat budgétaire pour le maintien de l'abattement de 10 % sur les pensions lors de la déclaration de revenus. Nous avons également communiqué pour montrer que cet abattement , contrairement aux allégations du MEDEF, reprises complaisamment par une certaine presse, n'était en rien « une déduction de frais professionnels »

Avec les organisations de retraités des Landes, nous avons mené campagne pour l'indexation de nos pensions ( pétition et rassemblement autour d'une banderole commune, le 3 décembre 2024 )



## Commission Exécutive départementale

secrétaire départemental :

Jacques BAYLE

secrétaire départemental adjoint :

Bernard SAVARY

trésorière départementale :

Marie-Hélène HUREAUX\*

trésorier départemental adjoint :

J Jacques SECALOT\*

publications numériques :

Didier MERRIEN

membres :

Annie BLANC ( Mont de Marsan),

Bernard BOCQUENET\* ( Dumes),

Pierre BOULET\* ( Pouillon),

Guylaine CONSTANT (Mees)

Gilbert FAUTHOUS (Pontonx)

Guylaine LABELLE ( Labenne)

Chantal LARRERE \* (Dax)

Philippe MIQUEL (Tyrosse)

Bernard NOEL ( Villeneuve)

Martine POULY (Parentis)

Jean Michel PICOT

( St Paul lès Dax)

Jean TESTAS \*( Mont-de-Marsan)

\*renouvelables en 2025

Tout adhérent(e)  
peut être membre de la  
Commission Exécutive  
départementale

Envoyez un mail à  
[fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

« **Je suis candidat à la CE  
des Landes** »

En précisant vos nom, prénom  
et numéro de téléphone.

**Pas d'économie sur le dos des retraité.e.s**  
**Indexation pour tous au 1<sup>er</sup> janvier**  
a minima sur l'inflation



# Réunion annuelle d'information de la FGR-FP Landes

**Mardi 15 avril 2025** à partir de 9 heures



**Hôtel du Lac**  
266 allée de Christus  
Saint-Paul-lès-Dax

- bilans d'activité et financier
- élection à la CE départementale
- projection diaporama et débat :  
*la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la  
Fonction Publique : enjeux pour les retraités*
- questions diverses

**L'assemblée sera suivie d'un DÉJEUNER AMICAL au restaurant de l'Hôtel du  
Lac : 26 € ( apéritif, vin et café compris )**

## Menu

Salade Landaise avec foie gras

---

Magret de canard, sauce à la mangue

Pomme de terre gratinée

---

Brebis et sa tartelette

de confiture de cerise noire

---

Tourtière flambée à l'Armagnac

## Réservation avant le 10 avril

auprès de la trésorière de la FGR-FP  
Landes

**Par courrier** : M. Hélène HUREAUX  
719 route du bayle  
40180 TERCIS LES BAINS

**Par téléphone** : 05 58 57 69 79

**Par mail** : [fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

**Tous les retraités de la Fonction Publique,  
adhérents ou non,  
sont invités à cette réunion d'information**

*Utilisez le verso de cette page pour inviter amis et voisins à participer à la réunion et à  
s'abonner ( gratuitement ) à*

**La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique** est une association nationale, regroupant plus de 25 000 pensionnés des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) ainsi que leurs veufs ou veuves. Elle existe depuis 1936.



#### SES ADHERENTS

Deux canaux d'adhésions existent depuis l'origine :  
 - celui de ses syndicats de fonctionnaires affiliés à la FGR-FP.  
 - celui des adhésions individuelles

#### FONCTIONNEMENT

La FGR-FP est administrée par une Commission Exécutive Nationale composée de 16 délégués nationaux, 22 délégués régionaux, 4 délégués des syndicats les plus importants.

La FGR-FP est représentée dans chaque département par une section administrée par une commission exécutive élue en assemblée générale des adhérents. Chaque section comprend les adhérents syndiqués résidant dans le département et les adhérents individuels du département.

La FGR-FP est autonome.

La FGR-FP n'est pas seule.

- Elle agit en liaison avec les organisations syndicales de fonctionnaires
- Elle est solidaire des mutuelles de fonctionnaires regroupées au sein de la Mutualité Fonction Publique.
- Elle se réunit et agit régulièrement avec les **Unions de retraités** CGT - FO - CFE/CGC - CFTC - FSU -I Solidaires et UNSA.
- Elle a constitué le **Pôle des Retraités de la Fonction Publique** avec cinq autres associations de la Fonction publique : ANR-PTT, FGR-FP, FNOM, UNPRG, UNRP, UNSOR ( 200 000 membres )

Pour en savoir plus sur la FGR : <https://www.fgrfp.org/>

**La FGR est un outil de défense des intérêts des retraités de la Fonction publique .**

## INFORMER



## RÉUNIR



## AGIR



**Lou Guit**  
 Le canard qui fait foie...



Pour s'abonner (gratuitement) à  
**L@ LETTRE DU RETRAITÉ LANDAIS**  
 Envoyez simplement « *abonnement lettre* » à  
[fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

# Réforme de la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique .

## PSC, késaco ?

La mise en place de la PSC dans la Fonction Publique est un bouleversement complet pour les fonctionnaires par rapport à la situation actuelle. Jusqu'à présent chacun complétait l'assurance obligatoire ( la « Sécu ») par une complémentaire ( mutuelle ou assurance privée) choisie individuellement.

La mise en place de la PSC va changer radicalement les choses :

L'employeur va négocier un contrat collectif d'assurance complémentaire qui sera obligatoire pour les actifs ; La moitié de la cotisation sera prise en charge par l'État.

Présentée comme *visant à améliorer les garanties*, cette réforme comporte de nombreux aspects négatifs ou dangereux :

**rupture de la solidarité intergénérationnelle :** les retraités ne bénéficieront pas de prise en charge par l'état et devront acquitter jusqu'à 175 % de la cotisation de base.

**socle collectif « basique » ;** chacun devra choisir s'il souhaite souscrire des options complémentaires pour être mieux couvert ; idem pour la prévoyance ( invalidité, décès) renvoyée à la souscription d'options facultatives.

**Rupture du principe de base** de la sécurité sociale de protection solidaire pour lui substituer une gestion financière d'une assurance tarifée en fonction du « risque ».

Le système d'appel d'offres par ministère favorise l'entrée d'opérateurs privés, parfois des start-up appuyées sur des fonds de pensions au détriment des mutuelles « historiques ».

Les retraités auront un choix perdant/perdant à effectuer . Soit adhérer au contrat collectif mais en payant le prix fort, soit se tourner vers des contrats individuels forcément couteux puisque qu'ils ne concerneront que des retraités, les actifs étant obligatoirement dans des contrats collectifs ...



*Analyse plus détaillée des tenants et aboutissants de PSC, délais de mise en place de la réforme, alternatives à cette logique marchande et destructrice , nous en débattons lors de l'assemblée du 15 avril .*

## Les retraités : des inutiles, vraiment... ?

La participation sociale des retraité·es se distingue de celle de la population générale par le fait qu'elle ne peut plus



prendre pleinement appui sur les lieux de socialisation que sont le monde du travail ou celui de la parentalité.

**Cependant, par leurs activités et les services rendus, les retraité·es sont producteurs de richesse.**

## Un rôle de représentation affirmé

Les mandats politiques et associatifs assurés par des retraités :

- Présidents d'associations 48 %
- Assemblée nationale 18,5 %
- Sénat 41,1 %
- Conseillers régionaux et territoriaux 28,4 %
- Maires 61,1 %

## Les prétendus « avantages et privilèges » des personnes retraitées

Les personnes en retraite sont souvent l'objet de critiques, parfois virulentes, contre ces vieux improductifs, oisifs, plus riches que la moyenne de la population, qui coûtent cher, notamment à la Sécurité sociale (pensions, maladie) ... tout cela pour opposer les uns aux autres et préparer l'absence de la revalorisation des pensions ou leur sous-indexation.

### Le niveau de vie

C'est ce qui revient le plus souvent, les retraité·e·s, alors qu'ils ne produisent rien, auraient un niveau de vie supérieur à celui des personnes qui travaillent. **C'est faux !**

Les commentateurs malhonnêtes mélangent les actifs (c'est-à-dire statistiquement les personnes qui travaillent ou qui sont au chômage) avec la population qui comprend les inactifs non retraités (enfants, étudiants, femmes au foyer, personnes handicapées ou invalides, etc.) qui ont un niveau de vie relativement faible, ce qui fait baisser la moyenne.

Un niveau de vie comparable est normal, d'autant plus que :

**Le niveau de vie comprend les revenus (dont les pensions) ET le patrimoine** qui, selon toute logique, s'acquiert et s'accumule tout au long de la vie, est supérieur en fin de vie à celui de la naissance. Le patrimoine représente 9,3 % des revenus pour l'ensemble de la population et 14,9 % de ceux des retraités.

**Le niveau de vie se mesure par ménage en tenant compte du nombre d'enfants à charge** : « L'indicateur de niveau de vie tient compte des différences de structure des ménages. En effet, bien que les ménages de retraités aient des revenus en moyenne plus faibles que l'ensemble de la population, leur niveau de vie est en moyenne plus élevé, car ils ont plus rarement des enfants à charge ».

**Cette mesure du niveau de vie ne prend pas en compte certaines dépenses plus élevées pour les personnes en retraite**, notamment la santé avec le coût de la complémentaire que le retraité paie plus cher car le tarif augmente avec l'âge et qu'il paie seul sans l'aide d'une entreprise .

Cette mesure du niveau de vie ne tient pas compte des prestations dont bénéficient certain-es salarié-es : le chèque déjeuner ou chèque repas pour l'alimentation, le chèque vacances, les activités sociales de quelques CSE, ...

